



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

| A. VOTRE IDENTITE | | |
|--|--------------------|--|
| Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès (SPIPA) Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 80 av. de la Garonne Commune : Saint-Louis-de-Montferrand Code postal 33440 Nature des activités : Qualification : établissement public syndicat mixte | | |
| B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION | | |
| Nom scientifique Nom commun | Quantité | Description (1) |
| <i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale | 10-20 | Risque de destruction d'adultes dans la végétation héliophytique des jalles, voire de pontes et têtards dans les jalles lors de la mise en assec progressive |
| <i>Pelophylax sp.</i> Grenouilles gr. verte | 10-20 | Risque de destruction d'adultes, voire de pontes et têtards dans les jalles lors de la mise en assec progressive |
| <i>Rana dalmatina</i> Grenouille agile | 10-20 | Risque de destruction d'adultes, voire de pontes et têtards dans les jalles lors de la mise en assec progressive |
| <i>Esox lucius</i> Brochet | Espèce potentielle | Risque de destruction d'individus lors de la mise en assec progressive de la jalle de Dureteste |
| <i>Cerambyx cerdo</i> Grand capricorne | 1-10 larves | Risque de destruction lors de l'abattage d'arbres matures |

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Restaurer le réseau hydraulique de la presqu'île d'Ambès afin de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis du risque d'inondation (voir dossier joint)**

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
- Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser : **système de pêche électrique type Martin-pêcheur** ®

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : **Risque de destruction lors de la mise en assec progressive des jalles avant opérations de curage**
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser : **ciblée sur les espèces exotiques indésirables** : Ecrevisse américaine *Orconectes limosus* ; Ecrevisse signal *Pacifastacus leniusculus* ; Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* ; Crabe chinois *Eriocheir sinensis* ; Grenouille taureau *Lithobates catesbeianus* ; Trachémyde écrite (ou Tortue de Floride) *Trachemys scripta* ; Pseudorasbora *Pseudorasbora parva* ; Gambusie *Gambusia affinis* ; Perche soleil *Lepomis gibbosus*
- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser :
Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : **Ecologue confirmé muni d'une autorisation de capture et de transport d'espèces protégées dûment délivrée par les Services de l'État – accompagnement par les agents des services**

techniques de la FDAAPPMA de Gironde pour les pêches de sauvegarde des poissons et l'élimination des espèces exotiques indésirables.

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formationPréciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Curage des jalles et export des matériaux : de juillet à février (après mise progressive en assec et contrôle des populations d'amphibiens et de poissons afin de vérifier l'obligation de mettre en œuvre une pêche de sauvegarde) ; de mars à juin (après mise progressive en assec et pêche de sauvegarde)**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Nouvelle-Aquitaine**

Départements : **Gironde**

Cantons :

Commune : **Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave**

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce **Mesures contractuelles de gestion de l'espace**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Cf. dossier joint**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Résultats des opérations de capture et relâcher d'amphibiens et de poissons communiqués à la DDTM de Gironde et à la DREAL Nouvelle Aquitaine**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Saint Louis de Montferrand**
le **19 septembre 2019**
Votre signature **Josiane ZAMBON**

